



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/2005/L.10/Add.8  
14 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Soixante et unième session  
Point 21 b) de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
SUR LES TRAVAUX DE SA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION**

**Projet de rapport de la Commission**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Deirdre KENT (Canada)**

**TABLE DES MATIÈRES\***

Chapitre

**VIII. Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine**

---

\* Le document E/CN.4/2005/L.10 et ses additifs contiennent les chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision du Conseil économique et social et les autres questions intéressant le Conseil, figurent dans le document E/CN.4/2005/L.11 et ses additifs.

### **VIII. Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine**

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 17<sup>e</sup> séance, le 22 mars 2005, à ses 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, le 23 mars, et à sa 49<sup>e</sup> séance, le 14 avril<sup>1</sup>.
2. L'annexe VI du présent rapport contient la liste des documents publiés au titre du point 8 de l'ordre du jour. L'annexe V contient la liste de toutes les résolutions et décisions adoptées par la Commission et des déclarations du Président, par point de l'ordre du jour.
3. À la 17<sup>e</sup> séance, le 22 mars 2005, M. John Dugard, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a présenté son rapport (E/CN.4/2005/29 et Add.1). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, les observateurs d'Israël et de la Palestine, pays concernés, ont fait des déclarations au sujet du rapport. L'observateur du Luxembourg a également posé des questions au Rapporteur spécial qui y a répondu.
4. Au cours du débat général sur le point 8, des déclarations ont été faites par des représentants de pays membres de la Commission, des observateurs ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales, dont la liste figure à l'annexe III du présent rapport.

#### **Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé**

5. À la 49<sup>e</sup> séance, le 14 avril 2005, l'observateur de la Jamahiriya arabe libyenne (au nom du Groupe arabe) a présenté le projet de résolution publié sous la cote E/CN.4/2005/L.2/Rev.1, qui avait pour auteurs la Jamahiriya arabe libyenne (au nom du Groupe des États arabes) et la Malaisie. Par la suite, l'Autriche, la Belgique, Chypre, Cuba, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Indonésie, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, le Pakistan, le Portugal, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie se sont joints aux auteurs.
6. Le représentant de l'Égypte (au nom du Groupe arabe), ainsi que les observateurs d'Israël, de la Palestine et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution.

---

<sup>1</sup> Voir *supra* note 1 (chap. III, par. 1).

7. Les représentants du Canada, du Honduras et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations pour expliquer leur vote avant le vote.

8. À la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, il a été procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution, qui a été adopté par 39 voix contre deux, avec 12 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit:

*Ont voté pour:* Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Chine, Congo, Cuba, Égypte, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Japon, Kenya, Malaisie, Mauritanie, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Qatar, République de Corée, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Ukraine, Zimbabwe.

*Ont voté contre:* Australie, États-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus:* Allemagne, Canada, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Hongrie, Italie, Pays-Bas, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo.

9. Les représentants de l'Argentine et de l'Italie (au nom, également, de l'Allemagne, de la Hongrie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont fait des déclarations pour expliquer leur vote après le vote.

10. Le texte de la résolution adoptée figure à la section A du chapitre II (résolution 2005/6).

### **Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**

11. À la même séance, le représentant du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) a présenté le projet de résolution E/CN.4/2005/L.4, qui avait pour auteurs la Jamahiriya arabe libyenne (au nom du Groupe arabe) et l'Indonésie. Par la suite, la Chine, Cuba, la Malaisie, Oman, le Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), le Venezuela et le Zimbabwe se sont joints aux auteurs.

12. Le représentant de l'Égypte (au nom du Groupe arabe) ainsi que les observateurs d'Israël et de la Palestine ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution.

13. Des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, du Guatemala, du Honduras, des Pays-Bas (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres de la Commission – Allemagne, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que de la Roumanie, qui a souscrit à la déclaration) et des États-Unis d'Amérique, pour expliquer leur vote avant le vote.

14. À la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, il a été procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution, qui a été adopté par 29 voix contre 10, avec 14 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit:

*Ont voté pour:* Afrique du Sud, Arabie saoudite, Arménie, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Chine, Congo, Cuba, Égypte, Équateur, Érythrée, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Mauritanie, Népal, Nigéria, Pakistan, Qatar, République de Corée, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Togo, Zimbabwe.

*Ont voté contre:* Allemagne, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Honduras, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus:* Argentine, Costa Rica, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Guatemala, Irlande, Japon, Mexique, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Ukraine.

15. Le texte de la résolution adoptée figure à la section A du chapitre II (résolution 2005/7).

### **Les droits de l'homme dans le Golan syrien occupé**

16. Toujours à la même séance, l'observateur de la République arabe syrienne (au nom du Groupe arabe) a présenté le projet de résolution E/CN.4/2005/L.15, qui avait pour auteurs les pays suivants: Bangladesh, Cuba, Guinée, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne (au nom

du Groupe arabe), Malaisie, Pakistan, Togo, République populaire démocratique de Corée et Zimbabwe. Par la suite, Brunéi Darussalam et Cuba se sont joints aux auteurs.

17. Le représentant de l'Égypte (au nom du Groupe arabe) ainsi que les observateurs d'Israël et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution.

18. Des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, des Pays-Bas (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres de la Commission – Allemagne, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Roumanie, qui a souscrit à la déclaration) et des États-Unis d'Amérique pour expliquer leur vote avant le vote.

19. À la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, il a été procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution, qui a été adopté par 32 voix contre 2, avec 19 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit:

*Ont voté pour:* Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Chine, Congo, Cuba, Égypte, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Mauritanie, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Qatar, Sri Lanka, Soudan, Swaziland, Togo, Zimbabwe.

*Ont voté contre:* Australie, États-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus:* Allemagne, Canada, Costa Rica, Éthiopie, Finlande, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine.

20. Le texte de la résolution adoptée figure à la section A du chapitre II (résolution 2005/8).

-----